



ASSOCIATION LES JOYEUX MIRAUDS

6 RÉSIDENCE ÉTIENNE AJDU
APPT. 1621
92220 Bagneux
Tel : 06 12 90 31 05
E-mail : lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr
Site Internet : www.lesjoyeuxmirauds.fr

Bagneux, le 10 avril 2018

Mesdames, Messieurs,
Chères adhérentes, Chers adhérents,

L'association Les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer son traditionnel séjour de balnéothérapie du dimanche 11 au dimanche 18 novembre 2018 à Saint-Paul-Lès-Dax dans les Landes.

Naziha SELHAOUI bien habituée de cette semaine de détente s'est proposée d'en être la responsable.

Vous serez hébergés, au même titre que les années précédentes, à l'Hôtel Sourcéo *** LAC DE CHRISTUS, 40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX. TEL. 05 58 90 66 00).

Il est doté d'un confort optimal : chambres doubles, avec 2 lits ou individuelles selon vos préférences, comprenant une salle de bain complète, un réfrigérateur, la climatisation, le téléphone, la télévision, le Wifi et une terrasse. Les repas, servis à l'assiette, seront composés de recettes raffinées faisant la part belle aux produits du terroir.

Le centre de balnéothérapie, situé dans l'hôtel, vous permettra d'accéder à une piscine intérieure avec hydrojets, des bains bouillonnants, des bains avec cascades et geysers permettant d'alterner eau chaude et eau froide. Vous pourrez également accéder au sauna, au hammam, au cardio-training, au stepper et au rameur. Vous aurez la possibilité de faire de l'aquagym.

Comme l'année précédente et afin de satisfaire toujours au mieux la demande des adhérents, vous aurez le choix entre deux formules bien distinctes.

En effet, voici les deux formules de soins que l'Hôtel Sourcéo vous propose:

Première formule: trois jours aux Thermes et trois jours au Spa:

Jour 1 :

[Un aérobain de 10 minutes;](#)

[Un hydro massage de 10 minutes;](#)

Un modelage des iles de 30 minutes.

Jour 2 :

[Un carbobulles de 10 minutes;](#)

[Un hydro massage de 10 minutes;](#)

Un modelage du visage et du cuir chevelu de 30 minutes.

Jour 3 :

[Un aérobain de 10 minutes;](#)

[Un hydro massage de 10 minutes;](#)

Un soin du visage éclat de 30 minutes.

Et maintenant voici les trois jours de soins au spa comprenant

Jour 1 :

Un gommage de 30 minutes ;

Un Massage Madagascar signature Decléor de 50 minutes.

Jour 2 :

1 soin visage hydra floral de 60 minutes ;

Un modelage aux bambous de 50 minutes

Jour 3 :

Un enveloppement corporel de 30 minutes ;

Un modelage détente du dos de 25 minutes.

Nous vous précisons que l'ordre de passage entre les Thermes et le Spa n'est pas défini. Il sera suivant le nombre d'inscrits.

Seconde formule: six jours exclusivement aux Thermes :

Jour 1 :

[Un aérobain de 10 minutes;](#)

[Un hydro massage de 10 minutes;](#)

Un modelage jardin d'eden de 30 minutes

Jour 2 :

[Un carbobulles de 10 minutes;](#)

[Un hydro massage de 10 minutes;](#)

Un massage californien de 45 minutes.

Jour 3 :

Une beauté des pieds de 30 minutes ;

Un modelage du visage et du cuir chevelu de 30 minutes.

Jour 4 :

[Un aérobain de 10 minutes;](#)

[Un hydro massage de 10 minutes;](#)

Un soin du visage éclat de 30 minutes.

Jour 5 :

Un carbobulles de dix minutes;

Un hydro massage de 10 minutes;

Un modelage spécifique des pieds ou de la tête de 20 minutes.

Jour 6 :

Un modelage oriental de 45 minutes.

Nous vous remercions de bien vouloir noter que les soins seront dans la mesure du possible exécutés dans l'ordre du programme.

Chaque personne bénéficiera de l'ensemble de ces soins et aura son propre planning. Aussi, nous vous conseillons d'apporter deux maillots de bain et une tenue de sport. Par contre, le peignoir, le bonnet de bain et les sandales en tailles uniques pour pouvoir accéder aux différents bassins et autres équipements sportifs sont fournis directement par l'hôtel dès votre arrivée mais restent la propriété de l'établissement.

Très important : pour des raisons logistiques, nous vous remercions de bien préciser sur le bulletin d'inscription la formule que vous adopterez.

Par ailleurs, il vous sera possible de prendre des soins supplémentaires au spa à votre charge durant les après-midi mais uniquement en individuelle.

Le prix du séjour est fixé à 1320,00 € en chambre double ou 2 lits et à 1535,00 € en chambre individuelle pour la première formule trois jours Thermes/trois jours Spa et à 1270,00 € en chambre double ou 2 lits et 1485,00€ en chambre individuelle pour la seconde formule aux Thermes uniquement. Ces tarifs sont valables aussi bien pour les personnes non ou malvoyantes ou pour les personnes accompagnatrices. En effet, tout le monde bénéficie des mêmes prestations aussi bien au niveau de l'hébergement tout confort, du restaurant gastronomique que des activités et de la diversité des soins quotidiens.

Ce tarif comprend :

- ✓ Le trajet de la gare Sncf au lieu d'hébergement aller-retour ;
- ✓ Le logement en chambre tout confort pour sept nuits en pension complète ;
- ✓ L'apéritif du premier soir ;
- ✓ Un plateau de courtoisie contenant du thé et du café soluble par chambre ;
- ✓ Une des deux formules de soins pendant six jours que vous aurez choisis au préalable dont les tarifs vous ont été communiqués ci-dessus ;
- ✓ La taxe de séjour ;
- ✓ L'accès à tous les équipements à l'intérieur du centre aquatique ;
- ✓ L'équipement sportif ;
- ✓ Le panier repas du dernier jour.

Ne sont pas compris dans le tarif :

- ✓ Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à Dax, quel qu'il soit ;
- ✓ Les dépenses personnelles tels que les consommations au bar, les cafés, hormis celui compris dans le repas et le vin à table ;
- ✓ Les communications passées depuis le téléphone de la chambre d'hôtel.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle car celle-ci vous permet de devenir membre de l'Association et vous couvre vis-à-vis des assurances souscrites par Les Joyeux Mirauds en cas de problèmes éventuels. Par ailleurs, chaque participant doit obligatoirement être autonome pour accomplir les

actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir et en capacité de participer aux activités. Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la Langue des Signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaires de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient au comité de l'Association de les prendre ou non.

Compte tenu du nombre de places qui sera limité à quinze personnes maximum, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le bulletin d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse <http://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> ou en nous retournant une version papier dûment rempli daté et signé et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Le solde doit être impérativement réglé avant le 1^{er} novembre 2018 dernier délai. Selon l'exigence de notre prestataire de services, les inscriptions seront définitivement clôturées le lundi 22 octobre 2018 au plus tard. Merci de bien prendre en compte cette dernière information car aucune personne ne pourra y être incluse après cette date. Vous pouvez payer par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. Pour tout virement bancaire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courriel ou par la poste une copie de l'ordre de virement dès l'exécution de ce dernier.

Le paiement par chèques vacances est possible selon les conditions suivantes :

Remarque : Seules les activités / manifestations peuvent être réglées avec des chèques vacances et afin de ne pas faire supporter à la trésorerie de l'Association des frais dûs à l'ANCV par ce type de paiement, l'Association appliquera un surcoût au tarif initial de l'activité / manifestation aux participants qui auront opté pour ce moyen de règlement et à chacun des paiements selon le barème suivant :

- ❖ De 01,00€ à 990,00€, (+ 10,00€) ;
- ❖ De 1.000,00€ à 1.990,00€, (+ 20,00€) ;
- ❖ De 2.000,00€ à 2.990,00€, (+ 30,00€) ;
- ❖ De 3.000,00€ à 3.990,00€, (+ 40,00€) et ainsi de suite.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'Association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour tout le monde

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Le séjour débutant le dimanche 11 novembre, un regroupement en gare de Dax à l'accueil Accès Plus sera organisé aux alentours de 17 heures selon les arrivées des uns et des autres. Quant au retour prévu le dimanche 18 novembre, nous serons à la gare de Dax à 10h15. Merci de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendez-vous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente Accès plus comprise) entre votre domicile et la gare de Dax en fonction de ces derniers.

Attention ! Très important, en-dehors des horaires cités ci-dessus, le trajet de la gare de Dax à l'Hôtel sourcéo ne sera pas pris en charge par l'association.

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation annuelle d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier des services de l'Association et aussi d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez le bulletin d'adhésion inclus dans le formulaire d'inscription et que vous nous fassiez parvenir au plus vite votre cotisation par un règlement bien séparé de l'acompte de cette manifestation soit par chèque ou par virement bancaire.

NOTA : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, il vous est fortement conseillé de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti diarrhées, anti vomissements, désinfectants, pansements, bandages ETC.).

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement.

Pour ce séjour, nous conseillons aux maîtres de chiens-guides de ne pas venir exceptionnellement avec leur compagnon. En effet, ils seront, au même titre que les autres animaux, interdits au centre de remise en forme, au spa et aux termes et par conséquent, il sera confiné dans la chambre ce qui n'est pas d'un confort absolu pour lui. Nous remercions d'ores et déjà les personnes concernées de leur compréhension.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimum durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap n'est requise de leur part hormis le fait de vouloir aider son prochain dans la bonne humeur et en ayant à cœur un esprit d'initiative. Par ailleurs, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel. Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train étant relativement coûteux pour certains de nos actuels ou futurs accompagnateurs, il est plus agréable et surtout utile pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Si le billet guide n'est pas utilisé, vous pouvez être remboursés sans aucune retenue financière de la SNCF. Dans ce cas, les organisateurs des manifestations vous avertissent quelques jours auparavant de façon à ce que vous puissiez effectuer cette démarche. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation sera pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds.

Ce séjour placé sous le signe de la relaxation, sans oublier l'amitié et la convivialité qui sont nos maîtres mots, remporte chaque année un vif succès. Les responsables ainsi que tout le personnel du centre de balnéothérapie de Saint-Paul-Lès-Dax très accueillants ne manqueront pas de mettre tout en œuvre pour que votre séjour ait lieu dans des conditions les plus agréables possibles.

Alors n'hésitez plus à vous faire plaisir et à venir plonger, barboter, faire du sport, bref, vous détendre au maximum dans un endroit merveilleux au décor paradisiaque!

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
Margareth, Sandra, Anne, Pierre, Jean-Claude et
Pascal

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. 2015365-0002

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.